

Fiche Questionnaire – Correspondant de la CFLD: décentralisation et finances locales

Nom :

Email :

Tel :

Date :

Ville :

Quelle est votre fonction?: _____

Population de votre collectivité (surligner la réponse en gras):

(1) moins de 50 000

(2) 50 000-250 000

(3) 250 000-500 000

(4) 500 000-1 000 000

(5) plus de 1 000 000

Ressources

1. Fiscalité locale

1.1 Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous les taxes et impôts locaux perçus par votre collectivité, en précisant pour chacun leur nom, base taxable (ex : revenu, valeur foncière, etc.), si votre collectivité détient un pouvoir de taux ou de définition de l'assiette sur cette taxe, et l'institution en charge du recouvrement.

Le remplissage s'effectue par saisie directement dans le tableau, selon l'exemple présenté. Si nécessaire, il vous est possible d'ajouter des lignes au tableau.

Taxe / Impôt	Base taxable	Pouvoir de taux	Pouvoir d'assiette	Institution en charge du recouvrement	Coûts de collecte
<i>Taxe 1 exemple</i>	<i>revenu</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Etat pour le compte de la collectivité</i>	<i>11% du montant collecté</i>

1.2. La liste des recettes affectées à votre collectivité est-elle limitative ?

Si non, quelles sont les taxes créées par votre collectivité ?

Si non, quelles sont les sources de recettes non-fiscales (ex : redevances pour services publics, licences pour occupation du domaine public, etc.) déjà créées par votre collectivité ?

1.3. Les coûts de collecte (par l'Etat ou par la commune) des impôts de votre collectivité sont-ils connus ?

Si oui, merci d'indiquer le montant des coûts de collecte pour chacun des impôts locaux dans le tableau ci-dessus.

2. Transferts intergouvernementaux

- 2.1. Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous les noms des transferts reçus par votre collectivité, ainsi que les conditions d'affectation des fonds reçus (transfert non-conditionné libre d'affectation, ou transfert conditionné fléché), les modes de définition des montants des transferts (clé de répartition, clé de calcul, ou à la discrétion de l'état) ; ainsi que le degré de prévisibilité de ces transferts (prévisibilité forte, moyenne ou faible).

Le remplissage s'effectue par saisie directement dans le tableau, selon l'exemple présenté.
Si nécessaire, il vous est possible d'ajouter des lignes au tableau.

Transfert reçu	Conditionné / non-conditionné	Montant défini par clé de calcul	Montant défini à la discrétion Etat	Prévisibilité
<i>Transfert 1 exemple</i>	<i>conditionné</i>	<i>oui partiellement (90%)</i>	<i>Oui partiellement (10%)</i>	<i>Forte</i>

- 2.2. Les transferts sont-ils définis en concertation avec les collectivités locales et sur la base d'un dialogue avec celles-ci ?
- 2.3. Existe-t-il un système de péréquation destiné à rééquilibrer les ressources entre collectivités locales ?

3. Emprunt

- 3.1. L'emprunt des collectivités est-il réglementé (volume d'endettement, durée, etc.) ?

Si oui, merci de préciser.

- 3.2. Les collectivités locales sont-elles libres d'emprunter:
Merci d'indiquer pour votre collectivité l'encours de dette auprès de :

Organismes financiers	Autorisation d'emprunter	Encours	Emprunt direct avec garantie	Emprunt direct sans garantie
Banques commerciales				
Organismes nationaux spécialisés dédiés au financement des collectivités locales				
Banques de développement (nationales)				
Bailleurs de fonds extérieurs				
Marchés financiers				
Autres (précisez)				

Cadre légal et réglementaire

4. Démocratie locale

- 4.1. Votre collectivité est-elle engagée dans un processus de budget participatif au travers duquel la population co-décide les choix budgétaires ?

Si oui, quel pourcentage du budget (enveloppe de crédits réservés non-affectés) y est affecté ?

- 4.2. Les citoyens qui le souhaitent ou la presse peuvent-ils assister aux réunions de l'exécutif local de votre ville ?
- 4.3. Dans votre collectivité, par quels moyens la population est-elle informée de l'exécution budgétaire (affichage public, publication dans la presse ou sur internet, etc.) ?

5. Compétences des collectivités

- 5.1. De manière générale, la répartition des compétences entre l'Etat et collectivités locales est-elle clairement définie ?

Si non, quelles sont les zones floues ?

- 5.2. Votre collectivité exerce-t-elle de fait des compétences qui ne lui sont pas dévolues par la loi (existence de mandats non-financés)?
- 5.3. Les transferts de compétences de l'Etat central vers votre collectivité on-t-il été assortis de transferts financiers équivalents, permettant de couvrir le financement de ces compétences ?

Si non, merci de préciser votre réponse.

- 5.4. A votre connaissance, existe-t-il un mécanisme permettant d'évaluer le cout des compétences transférées ?

Si oui, lequel ?

- 5.5. Votre collectivité exerce-t-elle toutes ses missions en régie, ou confie-t-elle certains services publics à des organismes publics ou privés ?

Si oui, quels sont les services concernés ?

Relations Etat / collectivités

6. Cohérence des politiques publiques

- 6.1. Existe-t-il une instance de dialogue et de concertation entre l'Etat et les collectivités locales (de type commission des finances locales, comité national des finances locales, etc.) sur les finances locales ?

Si oui, quelles sont les attributions de cette instance ?

- 6.2. Existe-t-il des outils de planification budgétaire, permettant une coordination entre l'Etat et votre collectivité (convention portant sur l'identification des bases fiscales, l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes, l'amélioration de la performance budgétaire de la ville, le développement de services publics, le développement d'investissements locaux, etc.) ?

7. Exercice de la tutelle et contrôles

- 7.1. Quelles sont les dépenses considérées comme obligatoires (sur lesquelles la tutelle peut intervenir directement en se substituant à la décision locale) ?

- 7.2. Comment les dépenses sont-elles réalisées (ex : par un comptable public selon le principe de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable ; après validation du contrôleur financier ; par un comptable relevant directement de la collectivité, etc.) ?

- 7.3. A quelle fréquence l'exécution des dépenses fait-elle l'objet d'un contrôle par la tutelle ?

- 7.4. La loi prévoit-elle un audit externe régulier des comptes des collectivités par une instance supérieure de contrôle (cour des comptes, chambre des comptes, national supervisory authority)?

Si oui, par qui et à quel rythme les audits externes sont-ils réalisés ?

7.5. Quelle est la date du dernier audit externe de votre collectivité ?

7.6. Les services financiers de votre collectivité font-ils un compte-rendu sur les comptes à l'assemblée locale (conseil municipal, conseil local) ?

Si oui, ce compte-rendu a-t-il lieu annuellement (lors de l'approbation des comptes par exemple) ?

Ou plus fréquemment ? (précisez à quel rythme)

7.8. L'emprunt des collectivités doit-il faire l'objet d'une autorisation spécifique de la tutelle ?

Outils

8. Gestion financière

8.1. Quels sont les documents budgétaires et financiers que votre collectivité doit fournir aux autorités de tutelle ?

A quelle périodicité ?

8.2. Les comptes de votre collectivité sont-ils situés au Trésor Public ?

Si non, merci de préciser votre réponse.

Si oui, est-il déjà arrivé que le Trésor Public ne puisse pas liquider une dépense alors même que le compte de votre collectivité était positif ?

Combien de fois cette situation se présente-t-elle chaque année en moyenne ?

8.3. Avez-vous un plan de trésorerie annuel ?

Si oui, à quel rythme l'actualisez-vous ?

8.4. Les investissements de la collectivité font-ils l'objet d'une programmation pluriannuelle ?

8.5. Le service financier de votre collectivité dispose-t-il des outils lui permettant de réaliser une prospective financière ?

Si oui, à quelle échéance ?

Si non, merci d'indiquer ce qui selon vous fait obstacle à la réalisation de cette prospective (ex : faiblesse de la concertation entre les niveaux décisionnaires et les services financiers, visibilité sur les ressources et/ou les dépenses, formation du personnel, moyens informatiques, etc.)

9. Traitement de l'information financière

9.1. Votre collectivité dispose-t-elle d'un système de gestion financière informatisé ?

9.2. Existe-t-il une/des bases de données nationale(s) et publique(s) sur les finances locales dans votre pays

Si oui, pouvez-vous nous indiquer les coordonnées de la structure en charge de cette base de données ?

9.3. Cette base de données est-elle librement accessible (via internet, par le moyen d'une publication régulière, etc.)?

10. Outils de connaissance du territoire

10.1. Votre collectivité dispose-t-elle d'outils de connaissance de son foncier (cadastre, registre foncier, SIG, etc.) ?

Si oui lesquels ?

10.2. Quel est le pourcentage du territoire de la collectivité couvert par ces outils ?

10.3. Existe-t-il un état du patrimoine de votre collectivité ?

10.4. Votre collectivité locale a-t-elle les moyens d'estimer de manière fiable le nombre d'habitants ?

Si oui, de quelle manière et à quelle fréquence ? (recensements locaux, statistiques nationales déclinées par territoire, etc.) ?

Si non, pour quelle raison ?

Foncier

11.1. Votre collectivité dispose-t-elle de réserves foncières ?

Si oui, quelle est leur importance ?

11.2. Quels outils votre collectivité mobilise-t-elle pour constituer ces réserves ?

11.3. Votre collectivité réalise-t-elle des opérations d'aménagement ?

Si oui, quels outils mobilise votre collectivité pour réaliser ces opérations ?

11.4. Votre collectivité fait-elle appel à des opérateurs pour réaliser ces opérations ?

CADRE LEGAL

12. En appui de ce questionnaire, merci de nous fournir tout document légal ou réglementaire relatif à la décentralisation et aux finances locales dans votre pays, et en particulier :

- les textes légaux (articles de la constitution, textes de lois, etc.) relatifs au cadre général de la décentralisation (rôle des collectivités, échelons de décentralisation) ;
- les textes législatifs et réglementaires encadrant la répartition des compétences entre échelons de gouvernement ;
- les lois et réglementations relatives à l'emprunt des collectivités locales ;
- les lois et réglementations encadrant la gestion financière des collectivités locales ;
- les nomenclatures comptables et plans comptables applicables aux collectivités locales ;
- les documents budgétaires standards utilisés par votre collectivité.

13. Merci de nous fournir le **compte administratif** de votre ville pour les années **2009, 2010 et 2011**.

14. Merci aussi d'indiquer les noms, ainsi que les coordonnées (mail, téléphone, etc.) des services et responsables de services des principaux organismes publics ou ministériels auxquels les données financières de votre collectivité sont transmises.